

Rep. M. J. Jean Arbaud

PROCÈS A TUNIS

Par JEAN DRESCH (1)

le Monde

14 III. 68 page 5.

La Tunisie est un petit pays dont l'économie est fragile. Elle a besoin d'aide financière et technique pour appliquer des réformes qui n'ont pu encore augmenter ni les diverses productions ni le niveau de vie. Elle n'est pas encore capable de nourrir une population qui croît plus vite que le revenu national, ni de lui trouver des emplois prévus par le Plan. Les mécontents sont nombreux et le parti est inquiet.

Car le mécontentement n'a guère de moyens de s'exprimer. Certes, la Constitution garantit les libertés d'association, de presse et d'opinion, et les Français qui avaient applaudi à l'indépendance de la Tunisie s'étaient réjouis de la voir se donner un régime plus libéral que celui qu'adoptaient trop d'États nouvellement émanés du régime colonial. Malheureusement, ces libertés ont peu à peu perdu leur sens. Les organisations syndicales et le Parlement sont étroitement contrôlés par un parti qui est unique depuis l'interdiction du parti communiste. La liberté de presse est illusoire depuis l'interdiction des deux journaux d'opposition.

Néanmoins le gouvernement tunisien semble ne pas vouloir, tolérer aucune manifestation d'opposition. On se souvient qu'un complot contre le président légitime une première fois des mesures d'exception contre groupes ou individus suspects de ne pas ressentir pour le régime un enthousiasme sans mélange. En 1967, le conflit entre Israël et les pays arabes eut pour conséquence à Tunis une manifestation d'intellectuels et étudiants anti-impérialistes contre les pays anglo-saxons. Elle fut suivie, dans des conditions restées toujours assez mystérieuses, d'une autre manifestation dont les acteurs et les victimes, des citoyens juifs, furent différents. Mais les pillards furent moins sévèrement punis que des étudiants dont la responsabilité est, au moins, matière à discussion.

Car à Tunis comme ailleurs, les intellectuels constituent une partie de l'opposition dont l'importance croît. Elle est d'ailleurs, numériquement, la conséquence d'un remarquable progrès de la scolarisation. Les jeunes, les étudiants, sont particulièrement sensibles, à Tunis comme ailleurs, au respect de principes dont ils peuvent avoir, d'ailleurs, des conceptions variées. Ils sont influencés par des mouvements d'idées, des expériences ou des hommes de pays étrangers. Ils se sont manifestés cette année, lors de la visite du vice-président Humphrey en Tunisie, puis lors de l'annonce du recours en cassation de Ben Jemmet, l'étudiant le plus lourdement condamné après les événements de juin 1967. Et voici un nouveau complot contre la sûreté de l'État, mais qui prend désormais une ampleur internationale ! Il nécessite une enquête longue et compliquée, légitime des mesures contre les communistes qui n'y sont pour rien, non plus qu'en 1967, mais qui peuvent être accusés de reconnaissance de ligue dissoute. Les arrestations se sont multipliées : on en compterait maintenant environ cent soixante. Certaines n'ont pas été maintenues, sans que pour autant et en l'absence de toute inculpation la liberté des « libérés » soit entière. Des arrestations ont été opérées au début par des polices parallèles, accompagnées de services qu'hélas ! il n'est pas possible de nier, et l'on souhaiterait être assuré que les détenus incrimés sont traités comme l'exigent aussi bien la loi tunisienne que la Déclaration des droits de l'homme à laquelle l'État tunisien a souscrit. Les détenus sont pratiquement au secret jusqu'ici, sans défense. Des avocats ont été arrêtés et ceux, rares, qui ont accepté de défendre les accusés n'ont ni connaissance du dossier, pour incomplet qu'il soit tant que l'enquête se poursuit, ni la possibilité de visiter, comme il conviendrait, leurs clients, pas plus d'ailleurs que ne l'ont leurs parents. Un Européen a même été impliqué et arrêté pour une sombre affaire de machine à écrire. La création projetée d'une Cour de sûreté de l'État témoigne enfin de l'intention de déléguer les inculpés devant un tribunal spécial et du souci de faire face aux dangers qui menacent l'État.

Menaces ? Certes, notre monde est instable. Mais les intellectuels arrêtés sont-ils redoutables au point que des mesures aussi rigoureuses soient justifiées ? Le fonctionnement normal de l'Université et du Centre d'études et de recherches économiques et sociales en est compromis. Une surveillance policière répand la méfiance et multiplie les silences dans les milieux menacés. Les vieux amis étrangers de la Tunisie, ceux des Français qui se sont attachés au pays, à ses habitants et y comptent tant d'amis, qui se sont réjouis de son indépendance et du régime libéral qu'elle s'est donné, s'inquiètent eux aussi. Ils voudraient conserver la claire image à laquelle ils se sont habitués. Ils voudraient pouvoir servir de comprendre les difficultés que doit surmonter un pays jeune, ils espèrent que ses dirigeants voudront rester malgré tout fidèles à un idéal et à des principes qu'ils ont adoptés et proclamés. Ils comprennent les aspirations d'une jeunesse qu'on ne saurait souhaiter indifférente et passive, que la justice, si elle croit devoir sévir, se conformera à ses règles et sera indulgente. L'amitié que tant de Français portent à tant de Tunisiens n'en sera que plus active et enthousiaste.

(1) Directeur de l'Institut de géographie, professeur à la faculté des lettres de Paris.

UNE LETTRE DE M. MOHAMED MASMOUDI SUR « PROCÈS A TUNIS »

M. Mohamed Masmoudi nous adresse — en qualité de membre du bureau politique du parti socialiste desouvien, nous précise-t-il, — la lettre suivante en réponse à la « Libre opinion » de M. Jean Dresch, « Procès à Tunis », parue dans le Monde du 1^{er} août.

Bien avant son accession à l'indépendance, depuis des décennies, la Tunisie s'appliquait à s'organiser. Elle le fait sérieusement et avec quelque succès : la transformation de ses structures sociales, la tenue de son administration, sa volonté de planifier ses efforts économiques et son développement touristique en témoignent. Pour résoudre ses problèmes, elle adopte à l'intérieur comme à l'extérieur un style particulier assez original pour être remarqué, souvent critiqué et parfois attaqué. Un style qui puise plus dans l'expérience vécue que dans les références livresques, où le sens de l'utile a priorité sur la spéculation et où le souci d'efficacité l'emporte sur le dogmatisme. Un style « néo », une démarche moderne qui, hors des incohérences de la démagogie et du ressentiment, suscite le dialogue et permet les aménagements.

La Tunisie a choisi de vivre dans la paix sociale et l'harmonie. Elle est stable. Depuis bientôt quarante ans la même direction politique. Toujours le même Bourguiba à la barre avec toujours le même parti et toujours ce même esprit « néo » qui anime le pays. Tour à tour enviable, critiquée et attaquée... cette stabilité semble aujourd'hui « déranger » commentateurs et autres théoriciens de l'effervescence dans les pays du « tiers monde ».

Pour Bourguiba, comme pour tous les Tunisiens formés à son école, « la raison d'État doit rester avant tout à la raison... et la raison c'est un appel constant à l'harmonie et non l'instrument de déchirements inutiles ». La fermeté de ses convictions, sa sincérité, sa franchise, l'aisance et l'originalité de son comportement politique, son équilibre et sa démarche propres, le fait aussi qu'il dure au pouvoir sans s'user... ne laissent évidemment pas indifférent. Que la Tunisie survive à ses multiples difficultés, que Bourguiba arrive toujours à s'en tirer sans trébucher, que tous les cadres tunisiens disponibles soient utilisés... voilà qui n'est pas du goût de tous... voilà en tout cas qui ne mérite pas l'attention de certains journalistes que seuls semblent attirer les révolutions rouges, les coups d'État ou les spectacles de violence devenus hélas trop fréquents.

Nous comprenons que telle manifestation de rue à Tunis, tel agissement des comités de vigilance de notre parti face à ces manifestations, telle condamnation d'étudiant, tel procès devant la Cour de sûreté, suscitent ici et là les commentaires passionnés et pousent des hommes aussi estimables que MM. les professeurs Pierre Georges et Dresch à parler dans une conférence de presse ou à écrire dans le Monde pour présenter le « Procès à Tunis » comme un événement qui prend une ampleur internationale.

Nous, nous considérons cet intérêt que nous portent subitement avec MM. Pierre Georges et Dresch certains intellectuels français-de-gauche plus comme un hommage à notre stabilité que comme une manifestation d'hostilité.

En fait, nous assistons depuis quelque temps à une escalade dans le dénigrement destiné à faire douter les Tunisiens de leurs dirigeants et de leur goût pour le travail dans la discipline et l'harmonie.

Nous constatons que de la Tunisie au travail, de ses efforts multiples pour le progrès, l'on ne parle pas ; et quand on en parle c'est à l'occasion de certaines circonstances qui sont nécessairement déformantes : on ne saurait prétendre à l'objectivité quand, à propos de manifestation de rue ou de procès engagé contre les fauteurs de troubles, on veut traiter de la Tunisie, de son économie et de ses institutions.

Nous devons en somme à quelques jeunes excités, qui sont descendus dans la rue pour inciter à la haine des races et s'exercer à l'énéme, le fait de voir certains professeurs estimés et respectables, d'habitude parçimonieux de leur plume, écrire sur la Tunisie.

à M. Dresch de rappeler que la Tunisie est « un petit pays », que « son économie est fragile » que son action pour le développement est restée vaine et que les mécontents y sont nombreux. Notre « remarquable progrès de socialisation » n'est signalé que pour souligner l'accroissement numérique des intellectuels dans l'opposition.

Notre parti, le Néo-Destour, devenu le parti socialiste desouvien, le plus ancien et l'un des mieux organisés dans le « tiers monde »... on en parle juste pour mettre en relief son inquiétude devant le mécontentement. Notre Constitution, notre Parlement et nos syndicats ne sont mentionnés que pour rappeler que le parti communiste et ses deux journaux sont interdits. L'indépendance formelle de la Tunisie ? On y a applaudi et on s'en est réjoui à l'époque. Mais, sur notre volonté d'indépendance effective à l'égard des blocs et des idéologies, on garde silence parce qu'elle gêne probablement certaines convictions. Cependant que, dans un procès où l'instruction n'a pas été close, on brandit la Déclaration des droits de l'homme pour regretter que la liberté de ceux qui sont provisoirement « libérés » ne soit pas entière ! On affirme que les communistes n'ont rien à se reprocher ; que les arrestations sont au nombre d'environ cent soixante, alors qu'il n'y en a qu'une cinquantaine ; que des avocats ont été arrêtés, alors que pas un seul ne l'a été pour l'exercice de ses fonctions. Quant à l'Européen impliqué, « ses manifestations » et ses contacts avec telle ambassade sont étroits. C'est peut-être son cas et celui des Tunisiens manipulés de longue main qui permettent à M. Dresch d'écrire : « Le nouveau complot » contre la sûreté de l'État prend « désormais une ampleur internationale ».

Pour nous, l'affaire de mars 1968, dont la nouvelle Cour de sûreté aura à connaître, sera ce qu'elle devra être, indépendamment de l'ampleur que certains semblent vouloir lui donner.

Nous pouvons rassurer M. Dresch et ses amis : la Tunisie est un petit pays qui a l'avantage sur les grands de bien se connaître. Nous nous connaissons tous et nous savons. Nous savons chez nous qui est qui. Nous savons si tel a voulu ou non abattre le régime à la faveur d'une émette organisée. Et nous savons aussi avec l'aide de qui il veut le faire.

Nous le savons et nous ne fondions pas. Depuis notre indépendance formelle, nous avons tout fait pour accéder à la vie de conscience et de responsabilité. Et nous sommes bien décidés à ne pas nous laisser faire, au risque de perdre des amis dont nous voulons cependant garder l'estime.

Ce que nous réalisons chez nous n'est pas toujours parlant. Mais nous l'entreprenons avec la volonté de bien faire et de bien nous tenir, en revendiquant notre droit à l'erreur.

De même que nous n'avons pas permis, pendant la période coloniale, aux « pieds-noirs » et à leurs « amis tunisiens » de nous dicter leurs lois, de même, nous ne permettrons pas, à l'ère de la contestation et des incohérences, aux « pieds-rouges » et à leurs « clients tunisiens » de nous imposer leur impérialisme révolutionnaire ou de marcher sur nos propres pieds.

Nous n'entendons faire de procès d'intention à personne et nous aimerions que l'on ne nous en fasse pas.

Pour faire face à nos responsabilités, nous n'avons pas l'habitude d'avoir des manières « honteuses » et nous sommes décidés à combattre les procédés sournois que l'on ne nous en laisse pas.

● LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT tunisien aux affaires étrangères, M. Habib Bourguiba Jr, a convoqué mardi l'ambassadeur de Bulgarie à Tunis, pour lui demander des explications sur les violences dont ont été victimes, de la part de la police bulgare, des membres de la délégation tunisienne au IX^e Festival mondial de la jeunesse. — (A.F.P.)

EXTIRPER LE MAL A SA RACINE

A U terme de deux journées de débats, le procès des agitateurs de l'université de Tunis, permet d'ores et déjà d'avoir une image précise des conditions de son déroulement et de la personnalité des prévenus.

Cela aura l'avantage de servir la vérité et de juger à leur juste valeur les appréciations plus ou moins mal intentionnées faites à ce sujet par certaines agences de presse étrangères et qui étaient la conséquence, soit d'une erreur d'information, soit d'une prise de position franchement partisane.

La première constatation à faire est que toutes les garanties concernant le droit des inculpés sont sauvegardées et cela, d'une part grâce à la large publicité donnée aux débats et, d'autre part, au souci de ne traverser en aucune façon la liberté de la défense. Les prévenus ont pu, de ce fait, jour de la Faculté de choisir eux-mêmes leurs avocats.

En outre, des avocats étrangers, notamment du barreau de Paris et de Rome, ont été admis à assister au procès, mais seulement à titre d'observateurs, cette restriction étant motivée par des considérations de dignité : l'intervention d'avocats étrangers ne saurait être, en effet, qu'une sorte de tutelle qui mettrait en cause l'intégrité de notre magistrature et la compétence de notre barreau.

On a pu se rendre compte également que non seulement les prévenus ne portaient aucune trace de services qui selon d'aucuns, leur aurait été infligés pendant leur détention, mais qu'ils étaient, au contraire, dans d'excellentes conditions physiques et qu'ils jouissaient même d'une excellente santé. Les inculpés ont même profité, pourrait-on dire, de la manifestation de leurs « goûters » pour se consacrer sur leurs moyens de défense comme cela est apparu au cours de l'interrogatoire ou les réponses au président de la Cour et au procureur de la République, étaient à quelque détail près, basées sur une argumentation sophistiquée par laquelle ils essaient de tromper la justice et l'opinion quant à la nature exacte de leur entremise.

Ainsi l'on a pu entendre chaque prévenu déclamer à l'assistance avec tous ses co-accusés à toutes les audiences et à être interrogé collectivement avec les autres.

Interrogés sur leur adhésion au marxisme-léninisme qui, on le sait, préconise l'usage de la violence comme moyen d'accéder au socialisme scientifique, ils n'hésitent pas à nier, tout en reconnaissant leur appartenance à cette idéologie, qu'ils soient partisans de la violence ou qu'ils œuvrent au renversement du régime par la subversion.

En guise d'explication de cette contradiction flagrante, ils déclarent sans sourciller, au président de la Cour, qu'il faut faire la part entre la théorie et la pratique et que leur adhésion au socialisme scientifique ne dépasse pas le cadre des idées.

Mais au demeurant, s'agit-il simplement d'i-

dées ? On sait, et cela a été établi, que les choses commencent sous forme de réunions, en apparence anodines, dans des clubs ou dormitoirs, l'élément israélite et ou bails et distractions servaient de paravent à la propagation des théories destructrices. Là se constituait le noyau des « durs » qui devait donner naissance à la plate-forme idéologique appelée à assurer le passage du concept à l'action et dont la première phase devait consister à dénigrer systématiquement l'état et ses représentants et à jeter le discrédit sur tout ce qui est entrepris pour préserver l'unité de la nation et assurer son développement et sa prospérité. Or cette œuvre de sape menée contre le régime n'a même pas l'excuse d'aller de pair avec des soulèvements de réchauffe qui soient en rapport avec la réalité du pays.

Inspirée par une idéologie d'importation, et le entendu, sans se soucier de l'intérêt de la masse qu'elle prétend servir, imposer, par le fer et le feu, un système politique qui n'a même pas pu être appliqué dans les pays qui lui ont donné naissance.

Les agitateurs se montrent, ainsi que le révèle leur interrogatoire, plus extrémistes que leurs maîtres à penser et prouvent ainsi, à quel point ils sont éloignés des intérêts de leur pays.

L'un des griefs, en effet, qu'ils formulent à l'égard du régime, est la sollicitation de l'aide des pays économiquement plus évolués, en vue d'assurer le développement de la Tunisie.

Ils se disent opposés à toute assistance, d'où quelle vienne, oubliant que Mao Tsé Toung, lui-même, n'avait pas dédaigné le soutien de l'URSS pour jeter les bases de l'économie chinoise. Ainsi ceux qui cherchent à se donner l'apparence d'intellectuels inoffensifs, soucieux uniquement de discussions théoriques et d'échange d'idées, sont en réalité des agents dangereux d'une idéologie subversive, étrangère qui constitue leur seul dogme et qu'ils entendent servir exclusivement.

Chose plus grave, ils n'hésitent pas à toquer en dévotion les convictions les plus sacrées d'un peuple qui a conquis sa liberté et son indépendance de haute lutte. Ainsi pour ces renégats, la préservation du serment historique au pied du monument des martyrs de Bizerte, n'est qu'une comédie à laquelle il ne manquait que : « Mein Fuhrer ». Ce qui, au fond, n'a rien de surprenant puisqu'ils vont jusqu'à se vanter de n'avoir aucune foi religieuse et que leur seule croyance est en le marxisme-léninisme.

Là réside le mal. Là est le danger. Nous sommes en présence d'une bande d'individus sans foi ni loi dont les préoccupations n'ont strictement rien à voir, non seulement avec les aspirations, les joies et les peines de leur peuple qui lutte pour son mieux être, mais même avec la plus simple réalité de leur pays. Face à ce danger, la nation est en état de légitime défense. La Cour de Streta de l'état se doit de sauvegarder les acquis de la nation en extrayant le mal à sa racine.

(TAP)

Thamer
Sakko
Belvédère
Le Père du Peuple
Tunis